



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CCDG ET LA REPUBLIQUE DU SENEGAL ORGANISENT UN ATELIER DE PARTAGE ET DE VULGARISATION DE L'ACTE ADDITIONNEL RELATIF A L'EGALITE DE DROITS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ESPACE CEDEAO

Dakar, 11 avril 2018 – Dakar, la Capitale de la République du Sénégal abrite du 12 au 13 juin 2018, un atelier national de partage et de vulgarisation de l'Acte Additionnel sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO.



Organisé par le Ministère de la Famille, de la Femme et du Genre de la République du Sénégal avec l'appui financier et technique du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) et en partenariat avec les Organisations de la Société Civile telles que le RESPFECO, le RSJ, le ROAJELF et CECI- UNITERRA, cet atelier national se veut être une plateforme d'échange entre les acteurs de l'égalité de genre pour mieux comprendre et s'approprier l'acte additionnel. Cette réunion de deux jours, doit également permettre aux parties prenantes de maîtriser leurs rôles dans le cadre de la mise en œuvre de cet Acte additionnel. Car malgré les initiatives régionales, il a été constaté, qu'au niveau des Etats membres, il existe toujours des inégalités qui contrastent souvent avec les engagements internationaux et

régionaux signés et ratifiés par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO.

A terme, cet atelier devait permettre aux acteurs et participants d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'Acte additionnel en République du Sénégal, identifier un mécanisme national de mise en œuvre et de suivi de ce plan d'action, et enfin identifier un comité national de suivi du plan d'action regroupant l'ensemble des acteurs travaillant sur l'égalité de genre notamment les acteurs étatiques, politiques, parlementaires, de la société civile et des médias.

L'Acte Additionnel est un document de stratégie régionale sur la politique du Genre et la protection des femmes en Afrique de l'Ouest. Validé par les Ministres en charge des affaires féminines et du Genre en Janvier 2015 à Dakar, il a été adopté lors de la 47ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Accra, au Ghana, le 19 Mai 2015. L'Acte Additionnel est un instrument juridique qui vient compléter et renforcer les avancées significatives déjà lancées à travers différents engagements internationaux en matière de genre en Afrique de l'Ouest.

**L'EGALITE DU GENRE, UNE CONDITION ESSENTIELLE AU DEVELOPPEMENT DURABLE EN
AFRIQUE DE L'OUEST.**

CENTRE DE LA CEDEAO POUR LE DEVELOPEMENT DU GENRE (CCDG)

Rejoignez-nous sur :

<http://www.ccdg.ecowas.int> - <https://www.facebook.com/EcowasGenderCenter/> - <https://twitter.com/CcdgEcowas>